

TITRE III
DISPOSITIONS CONCERNANT LES PRESTATIONS

SECTION 1
TOTALISATION DES PÉRIODES

ARTICLE 12

Périodes à totaliser

1. Lorsqu'elle détermine l'admissibilité aux prestations en vertu de la législation qu'elle applique, l'institution compétente d'une Partie contractante tient compte, dans la mesure où cela est nécessaire, des périodes admissibles en vertu de la législation de l'autre Partie contractante, pour autant que ces périodes ne se superposent pas.
2.
 - 1) Aux fins de la détermination de l'admissibilité à une prestation aux termes de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* du Canada, une période admissible en vertu de la législation de la République de Serbie est considérée comme une période de résidence au Canada;
 - 2) Aux fins de la détermination de l'admissibilité à une prestation aux termes du *Régime de pensions du Canada*, une année civile comptant au moins trois mois qui sont des périodes admissibles aux termes de la législation de la République de Serbie est considérée comme une année admissible aux termes du *Régime de pensions du Canada*.
3. Aux fins de la détermination de l'admissibilité à une pension de vieillesse aux termes de la législation de la République de Serbie :
 - 1) une année civile qui est une période admissible aux termes du *Régime de pensions du Canada* est considérée comme 12 mois admissibles aux termes de la législation de la République de Serbie;
 - 2) un mois qui est une période admissible en vertu de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* du Canada et qui ne fait pas partie d'une période admissible aux termes du *Régime de pensions du Canada* est considéré comme un mois admissible aux termes de la législation de la République de Serbie.
4. Aux fins de la détermination de l'admissibilité à une pension d'invalidité ou de survivant aux termes de la législation de la République de Serbie, une année civile qui est une période admissible aux termes du *Régime de pensions du Canada* est considérée comme 12 mois admissibles aux termes de la législation de la République de Serbie.